



Focus : Égalité femmes-hommes

Mars 2024

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET ESS



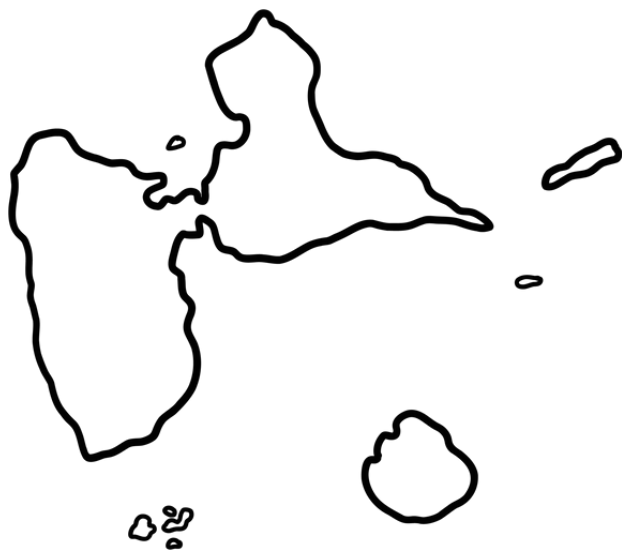
L'égalité femmes-hommes, parce qu'elle constitue un idéal de démocratie, de justice et d'émancipation, fait partie intrinsèquement des valeurs portées par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces structures constituent une force indéniable dans la capacité à répondre à cette problématique avec des associations militantes féministes, structures et fondations œuvrant pour les droits des femmes, entrepreneuriat des femmes, bonnes pratiques dans les organisations de l'ESS.

C'est dans cette dynamique que la CRESS des îles de Guadeloupe œuvre pour une société plus égalitaire par le biais de cette publication qui met en perspective la place des femmes dans l'ESS, apportant ainsi un éclairage sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ESS en Guadeloupe.

Cette publication regroupe un ensemble de données sur la répartition entre les femmes et les hommes en fonction de critères tels que : nombres, postes, rémunérations, etc.

Les chiffres clés de l'ESS

EN GUADELOUPE



10 438
EMPLOYÉ.E.S
(TOUS POSTES)



7413
FEMMES EMPLOYÉES
(TOUS POSTES)



3025
HOMMES EMPLOYÉS
(TOUS POSTES)



Soit **71%** des employé.es dans l'ESS en Guadeloupe sont des femmes et **29%** sont des hommes.

L'ESS est donc une économie **fortement féminisée**.

Nombre de salarié.e.s dans les catégories juridiques par sexe

	Femmes	Hommes
Associations	6553	2619
Coopératives	522	304

Les deux **plus grands pourvoyeurs d'emplois** dans l'ESS sont les associations et les coopératives.

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après INSEE FLORES 2019

71% des employé.es des **associations** guadeloupéennes sont des femmes et **29%** sont des hommes.

63% des employé.es des **coopératives** guadeloupéennes sont des femmes et **37%** sont des hommes.

Le **salairé moyen annuel brut** :
28 312 € pour les femmes
31 399 € pour les hommes

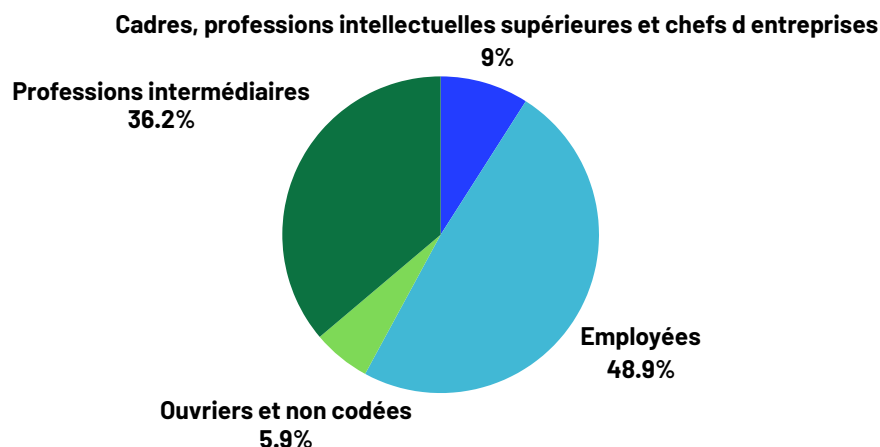
Les femmes dans l'ESS en Guadeloupe ont un salaire moyen **inférieur de 10%** comparativement aux hommes.

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après INSEE DADS 2019

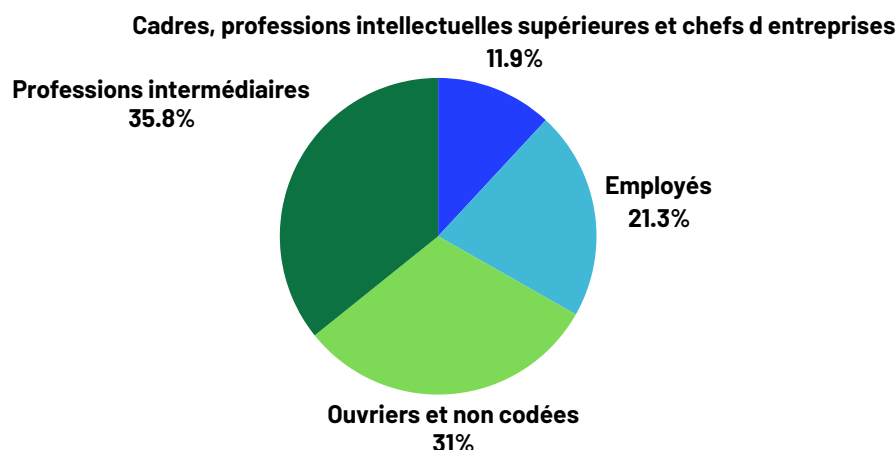
Cette différence s'explique par les postes occupés par les femmes dans l'ESS; plus de détails à la page suivante.

Répartition par catégories socioprofessionnelles (CSP)

Femmes :



Hommes :



On remarque que la répartition des femmes par CSP est **très portée sur les statuts d'employées (48,9%) et de professions intermédiaires (36,2%)**; tandis que chez les hommes les différents statuts sont répartis de manière plus **équilibrée**.

Au regard de ces chiffres, on peut dire que l'ESS souffre d'une répartition de ses postes **stéréotypés**.

Les hommes sont très présents dans les secteurs de **l'agriculture et de l'artisanat** où l'on retrouve essentiellement des ouvriers.

Alors que les femmes avec leur statut d'employées sont très présentes dans le secteur de **l'action sociale**.

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après INSEE FLORES 2019

Liste des métiers les plus représentés dans l'ESS par sexe

Femmes :

1. Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
2. Animatrices socioculturelles et de loisirs
3. Aides-soignantes
4. Personnel enseignant du secondaire et du supérieur
5. Puéricultrices

Hommes :

1. Ouvriers agricoles et assimilés
2. Personnel enseignant du secondaire et du supérieur
3. Autres employés administratifs
4. Chargés de clientèle bancaire
5. Moniteurs et éducateurs sportifs

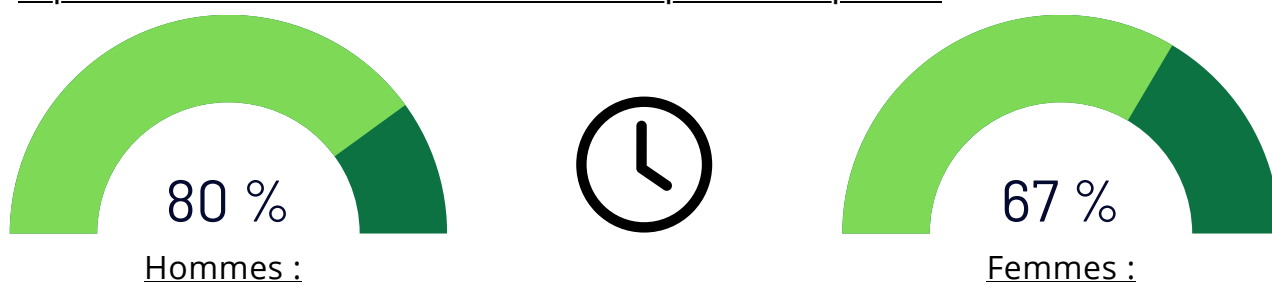
Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après INSEE DADS 2019

Répartition des salarié.e.s dans l'ESS selon le type de contrat par sexe



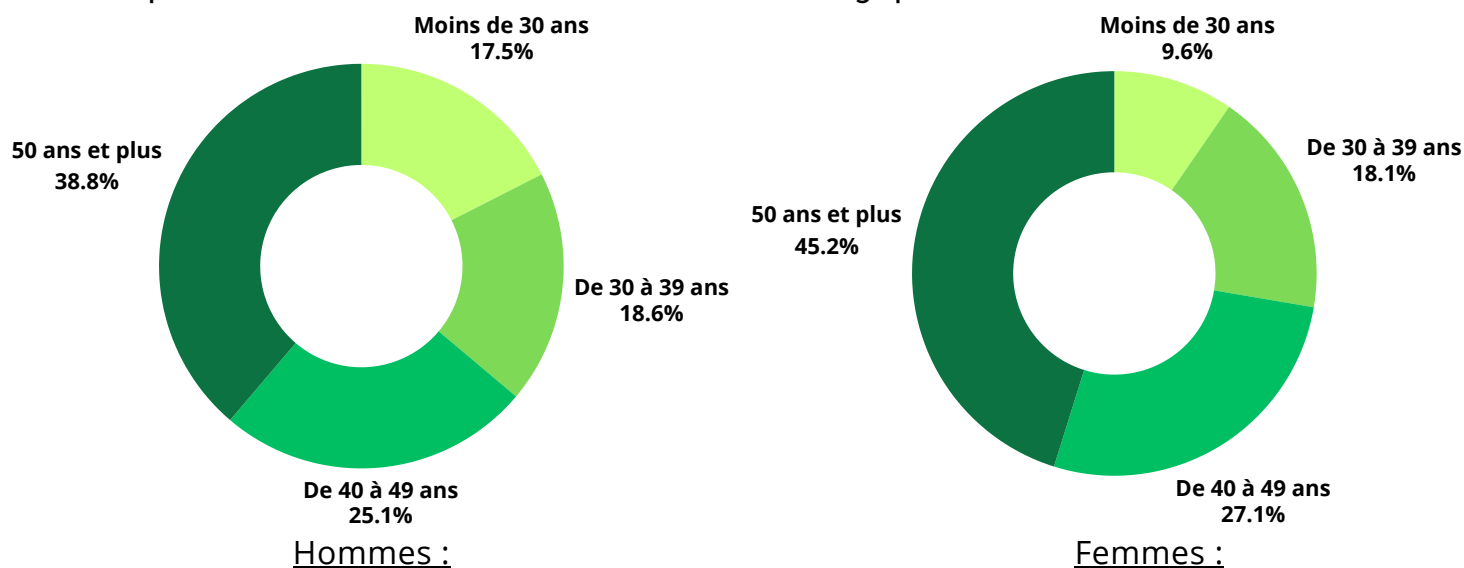
76% des emplois des femmes dans l'ESS en Guadeloupe sont en CDI, **63%** pour les hommes. (hors postes annexes)
Les hommes ont donc en proportion des **contrats plus précaires** que les femmes dans l'ESS en Guadeloupe.

Répartition des salarié.e.s dans l'ESS selon le temps de travail par sexe



80% des emplois des hommes dans l'ESS en Guadeloupe sont en temps complets, **67%** pour les femmes. (hors postes annexes)
En effet, **certaines activités** comme l'aide à domicile, où les femmes sont surreprésentées, comprennent une **majorité de temps partiels**.

Répartition des salarié.e.s dans l'ESS selon la tranche d'âge par sexe



Il y a davantage de **jeunes salariés chez les hommes** que chez les femmes dans l'ESS en Guadeloupe. (hors postes annexes)

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee DADS 2019



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire
des îles de Guadeloupe

Directeur de publication

M. Georges LAUMUNO
Président CRESS-IG

Rédaction

M. Jonathan CONSTANT
Chargé de mission observatoire CRESS-IG

Infographie

Observatoire CRESS-IG

Contact Observatoire

0690 63 52 40
observatoire@cress-ilesdegadeloupe.fr

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des îles de Guadeloupe

39 Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre

N° SIRET : 823 257 068 000 10

Nous contacter :
05 90 47 34 32

contact@cress-ilesdegadeloupe.fr

Pour plus d'informations rendez-vous sur
cress-ilesdegadeloupe.fr

